Ville d'Angers

Agenda d'Accessibilité Programmée

pour 279 établissements recevant du public Et 27 installations ouvertes au public





SOMMAIRE

		Numéro de la pièce
Délibération approuvant l'Agenda d'Accessibilité programmée	p. 4	Pièce n°4
Présentation Générale de la Ville d'Angers	p. 6	
POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEE PAR LA VILLE D'ANGERS	p. 7	Pièce n°5
Deux orientations : accessibilité et inclusion sociale	p. 7	
Une place importante apportée à la concertation	p. 7	
Organisation générale de la mise en accessibilité des ERP	p. 8	
Analyse synthétique de la situation des ERP à la date de la demande	p. 9	Cerfa 5.2
Analyse synthétique de la situation des IOP à la date de la demande	p. 11	Cerfa 5.2
Accessibilité de l'espace public	p. 11	
Accessibilité des services	p. 12	
PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE ET CALENDRIER PREVISIONNEL ASSOCIE	p. 13	Pièce n°2
Concertation	p. 13	
Stratégie de hiérarchisation	p. 13	
Orientations générales	p. 13	
Liste des établissements et des installations	p. 14	Cerfa 5.1
Projet stratégique de mise en accessibilité des établissements et calendrier prévisionnel associé relatif aux <u>ERP</u>	p. 14	Cerfa 5.3.2
Estimation financière de la mise en accessibilité	p. 14	Cerfa 5.3.1
Planification générale	p. 16	Cerfa 5.3.1
Projet stratégique de mise en accessibilité des établissements et installations et calendrier prévisionnel associé relatif aux <u>IOP</u>	p. 24	Cerfa 5.3.2
Dérogations	p. 25	Cerfa 5.5
CERFA n°15246*01	p. 28	Pièce n°1
Annexes		Pièce n°6

- compte rendu de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) d'Angers du 27 janvier 2015
- compte rendu de la CCA Angers du 29 avril 2015
- compte rendu de la CCA Angers du 9 septembre 2015
- informations diffusées aux représentants des commerçants le 9 juillet 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015 N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-403

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Etablissement Recevant du Public (ERP) - Validation du dossier de demande d'Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Autorisation de signature

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces nouvelles dispositions accordent un délai supplémentaire de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) qui auraient dû être conformes le 1^{er} janvier 2015, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La demande d'approbation de cet Ad'AP doit être déposée auprès du préfet du département de Maine et Loire avant le 27 septembre 2015.

L'Ad'AP d'Angers concerne 279 ERP dont 239 pour lesquels il restera des travaux à effectuer à partir de 2016 et 27 IOP (parcs, jardins et cimetières). Il est demandé un agenda d'accessibilité en trois périodes de 3 ans compte-tenu de la complexité du patrimoine et l'ampleur de certains travaux restants.

Sur la base de diagnostics réalisés entre 2009 et 2011, des travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité ont été menés dans une partie des établissements. A la fin de l'année 2015, l'ensemble des mairies, 8 écoles, des musées, le grand théâtre, divers établissements et l'ensemble des établissements neufs sont accessibles soit 54 ERP conformes.

Pour les travaux restant, l'orientation stratégique priorise les établissements en fonction des flux, des services rendus, l'usage et la diversité du public accueilli, la répartition des coûts des travaux, l'impact géographique, l'accessibilité de l'environnement (transports en commun, voirie), les projets liés à l'ERP, l'accessibilité de la chaîne de déplacement.

L'agenda est détaillé en annexe.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Considérant l'avis de la commission Finances du 17 septembre 2015 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 septembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015 N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à présenter et à signer la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, ainsi que tout document afférent au dossier.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015et suivants,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



Ville d'Angers

Agenda d'Accessibilité Programmée pour 279 établissements recevant du public Et 27 installations ouvertes au public

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014 et pour achever la mise en accessibilité de 279 établissements recevant du public (ERP) et 24 parcs et jardins et 3 cimetières considérés comme installations ouvertes au public (IOP), la Ville d'Angers sollicite un délai complémentaire dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Afin de prendre en compte la diversité des bâtiments concernés, le calendrier de mise en accessibilité s'organise en 3 périodes de trois ans. Il est détaillé dans ce dossier.

Présentation générale de la ville d'Angers

Angers est une ville de 149 017 habitants (18e ville de France) dont 48 % ont moins de 30 ans. Elle est la ville-centre d'une agglomération de 269 340 habitants. Elle bénéficie d'un réseau dense de transports publics avec 24 lignes régulières, 174 bus et 27,7 millions de passagers transportés annuellement et une ligne de Tramway.

La ville est dotée de 4 campus universitaires qui accueillent 30 000 étudiants. Elle dispose de 36 écoles maternelles publiques et 17 privées et de 34 écoles élémentaires publiques et 18 privées.

Pour l'enseignement secondaire, 11 collèges publics et 9 privés, 7 lycées publics et 5 privés, 3 lycées d'enseignement professionnel publics et 2 privés, 1 établissement d'enseignement agricole public et 1 privé sont présents sur le territoire.

Son institut municipal donne accès à une formation continue.

Plusieurs centres structurels de santé maillent son territoire : 1 centre hospitalier universitaire (1 400 lits), 2 pôles santé : Clinique de l'Anjou, Village Santé Angers Loire et 1 centre régional de lutte contre le cancer.

La ville est riche d'une grande animation culturelle et de loisirs.

Ses principaux acteurs culturels sont le Théâtre Le Quai (Centre dramatique Centre national de danse contemporaine), l'Orchestre national des Pays de la Loire, Angers Nantes Opéra, le conservatoire à rayonnement régional, la Galerie sonore, l'Ecole supérieure des Beaux-arts, la Société des concerts populaires, Le Chabada. Les angevins peuvent profiter de 5 musées, 24 salles de cinéma, 1 bibliothèque centrale et 9 annexes, 5 ludothèques, 34 centres de loisirs municipaux et associatifs, 3 théâtres.

La ville est reconnue pour sa végétalisation, 550 ha d'espaces verts publics dont 24 parcs et jardins (42 m2 par habitant, 250 000 fleurs plantées chaque année et 110 000 arbres dont 16 000 arbres d'alignement. Elle l'est également par sa densité d'équipements sportifs : 1 centre nautique, 1 parc de loisirs et des circuits pédestres, 47 terrains de grands jeux et 69 gymnases, salles de sport, 15 pistes d'athlétisme, 54 courts de tennis et 6 piscines 1 patinoire, 1 vélodrome, 1 centre régional de judo et 1 de canoë-kayak, 1 base d'aviron, 6 jeux de boule de fort. Qui permet la pratique de 35 000 licenciés, 58 disciplines, 150 clubs.

Nombre d'équipements touristiques et d'affaires permettent le rayonnement de la ville comme 1 camping quatre étoiles (486 lits), le centre de congrès (auditorium de 1 240 places et 11 salles de 8 à 350 places), son parc des expositions (28 000 m2 de surface couverte d'exposition continue, 4 ensembles de halls, 1 salle de concerts "Amphitea": 1 200 à 7 500 personnes).

Angers est jumelé ou entretient des liens de coopération internationales avec : Bamako (Mali), Haarlem (Pays-Bas), Osnabrück (Allemagne), Pise (Italie), Wigan (Angleterre), Södertälje (Suède), Yantai (Chine), Austin (Etats-Unis), Torun (Pologne)

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEE PAR LA VILLE D'ANGERS

Deux orientations : accessibilité et inclusion sociale

La Ville d'Angers anime une politique volontariste dédiée aux personnes en situation de handicap. Organisée avec l'appui du service Handicap Accessibilité de la direction Santé Publique, l'action de la Ville en faveur de l'accessibilité se décline selon deux axes.

Le premier, technique, aborde la question de l'accessibilité des ERP et des espaces publics.

Le second envisage l'accessibilité citoyenne des personnes en situation de handicap dans des visées d'inclusion et de participation sociale. Il comprend le soutien au développement des projets associatifs, la participation des enfants sur les temps péri et extra scolaires, le développement d'actions culturelles accessibles, l'accessibilité des services et des réunions publiques...

Chacune de ces orientations est accompagnée d'une instance participative : la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap, créée par délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2007, devenue Commission Communale pour l'Accessibilité, et le Conseil local des personnes en situation de handicap, instance de dialogue et de participation créée en 2006.

Une place importante apportée à la concertation

La Commission Communale pour l'Accessibilité est l'instance de concertation privilégiée sur les questions liées à l'accessibilité des ERP et de l'espace public. Présidée par le Maire, et par délégation, par l'adjoint au Maire en charge de la politique de proximité, voirie, propreté et bâtiments, cette commission est composée des représentants de la commune (5 élus), d'associations d'usagers et d'associations représentants les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et le secteur économique.

- 5 associations de personnes en situation de handicap :
 - o Surdi 49 pour les personnes en situation de handicap auditif
 - Association Valentin Haüy pour les personnes non et mal voyantes
 - o L'UNAFAM pour les personnes en situation de handicap psychique
 - o L'Association des Paralysés de France (APF) pour les personnes en situation de handicap moteur
 - o Handicap Anjou pour les personnes en situation de handicap mental
- 1 association de représentants d'autres usagers de la ville :
 - o La CLCV
- 1 association représentant les personnes âgées
 - o Vie à Domicile
- 1 représentant du secteur économique
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire

Toutefois, quand le projet l'exige, des **groupes de travail complémentaires** sont mis en place. L'un d'entre eux concerne par exemple l'accessibilité de la future ligne de tramway, un autre, l'élaboration du Schéma d'Accessibilité Programmée des transports en commun, un autre encore l'élaboration d'une signalétique accessible. Ces groupes, constitués des membres de la CCA peuvent également être proposés au sein du Conseil local des personnes en situation de handicap permettant ainsi de rassembler des associations de manière plus élargie qu'en CCA et d'augmenter les expertises.

Organisation générale de la mise en accessibilité des ERP

La mise en accessibilité des ERP se traduit par une organisation interne facilitant la cohérence dans les aménagements entre accessibilité de l'ERP et accessibilité de la chaîne de déplacement. Pour les établissements du premier groupe et pour certains établissements de cinquième catégorie, elle s'appuie sur les recommandations formulées dans le diagnostic établi entre 2009 et 2011. 213 bâtiments ont été diagnostiqués (1^{ere} à 4^{ème} catégorie : 150 ; 5^{ème} catégorie : 63). Le diagnostic, réalisé par la société Accèsmétrie, consiste en une visite du bâtiment permettant de relever les non conformités à la réglementation découlant de la loi du 11 février 2005. Chaque non-conformité est assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Elle permet d'établir un niveau de conformité du bâtiment et un coût estimé de mise en accessibilité. 4 956 non conformités réglementaires ont été relevées pour un indice général d'accessibilité de 48%.

Au vu de l'importance des travaux à réaliser dans chaque établissement et du coût estimé, des priorités de programmation ont été établies en CCAPH en 2011 afin de définir des établissements et d'arrêter une liste de travaux de mise en accessibilité. Les travaux ont débuté durant le second semestre 2011.

Orientations générales établies en 2011

Priorités politiques

Hôtel de Ville / Mairies de Quartier Ecoles

CCAPH

1 établissement par thématique par quartier

Priorisation des établissements diagnostiqués par thématique

Orientations affinées

Critères propres aux établissements

Usage et devenir de l'équipement, coût de mise en accessibilité, difficultés techniques, situation géographique, caractère emblématique

Ce travail est piloté par la direction des Bâtiments et du Patrimoine Communautaire, en lien avec les directions municipales gestionnaires des établissements. La programmation des travaux s'inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement. Elle est communiquée à la direction de la Voirie qui assure la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement sur l'espace public depuis l'arrêt de transport en commun accessible et la place de stationnement adaptée les plus proches.

Analyse synthétique de la situation des <u>ERP</u> à la date de la demande (Correspond à la partie 5.2. du cerfa)

- Évolution du taux de conformité des 213 établissements diagnostiqués :

Taux	d'accessibilité	moyen		
Initial affiné	2011	2012	2013	2014
48%	50%	51%	54%	56%

- Évolution de la répartition des bâtiments en fonction de leur niveau de conformité réglementaire au 31 décembre 2014 :

Taux d'accessibilité	Nombre d'établissemen		
	2011	2014	évolution
75 à 100%	11	38	7 +27
50 à 74%	96	97	7 +1
25 à 49%	81	61	4 -20
0 à 24%	24	15	3 -9

Depuis 2011, 14 établissements neufs et 40 établissements ayant fait l'objet de réhabilitation ou de travaux de mise en conformité sont accessibles :

Liste des 14 ERP neufs

Ces ERP neufs (construits après 2007) disposent d'une attestation d'accessibilité pour l'ensemble de leurs surfaces accessibles au public. Ils ne sont pas concernés par l'Ad'AP

B02901 - Bâtiment 1 - Place du Tertre St Laurent

B882 - Salle interquartier Claude Chabrol

B973 - Bibliothèque Nelson Mandela

1069 - Espace Gallieni

B271 - La Cité

B952 - Salle Jean-Claude Langlois

B973 - Crèche Nelson Mandela

B973 - Ecole Nelson Mandela

1008 - Aquavita

1015 - Stade Marcel Nauleau (vestiaires)

B980 - Maison de la santé pluridisciplinaire

B135 - Vestiaires Baumette

B538 - Jeu de boules Jules Ferry

B081 - Crèche Roger Mercier + halte-garderie (Ecureuils)

Ad'Ap - Ville d'Angers - 28 septembre 2015

<u>Liste des 40 ERP entièrement réhabilités ou ayant fait l'objet de travaux spécifiques de mise en accessibilité et pouvant être considérés comme conforme à la réglementation :</u>

Ces ERP devront faire l'objet d'une attestation d'accessibilité en 2016. Ces attestations seront envoyées en préfecture en 2016

Administration

B00101 - Hôtel de Ville (nouveau bâtiment) B00101

B00102 - Hôtel de Ville (ancien bâtiment)

B008 - Relais mairie du Lac de Maine

Culture:

B180 - Grand Théâtre

B1850102 - Maison des Arts (ONPL)

B171 - Musée des Beaux-Arts

B17401 - Musée de la Tapisserie Contemporaine

B17301 - Abbaye Toussaint (Musée David d'Angers)

B17402 - Musée Jean Lurçat

B2280102 - Bibliothèque Monplaisir

Salles louées

B815 - Salle Desjardins

B848 - Salle Festive du Hutreau

B881 - Salle Festive Auguste Chupin

B159 - Hôtel des Pénitentes

B182 - Les Greniers Saint-Jean

B535 - Chapelle St Lazare

- Salle Thiers Boisnet

Education enfance

B815 - Crèche Desjardins

B201 - Crèche de la Roseraie

B095 - GS Jean-Jacques Rousseau

B0940101 - GS Jean Rostand (maternelle)

B14604 - Halte-garderie du Haras

B06903 - Condorcet (maternelle)

B064 - Ecole primaire Grégoire Bordillon

B0980102 - GS Adrien Tigeot (élémentaire)

B898 - Cité éducative Annie Fratellini

B06901 - Condorcet (élémentaire)

B07904 - Mini-créche Larevellière (Le petit prince)

B516 - Equipement polyvalent du Vallon

Sport et loisirs

B144 - Piscine de la Roseraie

B148 - Angers Nautique Aviron

B13804 - Salle Villoutreys

B114 - Salle des sports de la Roseraie

B143 - Piscine Monplaisir

B538 – complexe sportif Jean Moulin

Ad'Ap - Ville d'Angers - 28 septembre 2015

Autre

B241 - Maison de quartier Saint-Serge

B002 - Hôtel Chemellier

B237 - Centre Marcelle Menet

- MPT Monplaisir
- MQ Capucins

Analyse synthétique de la situation des <u>IOP</u> à la date de la demande (correspond à la partie 5.2. du cerfa)

La Ville dispose de 32 parcs et jardins majeurs. 27 dont 3 cimetières sont considérés comme IOP. Les entrées et allées principales sont accessibles pour 20 IOP. Pour quelques allées principales des travaux de mise en conformité sont à programmer.

Ces travaux sur allées principales concernent essentiellement :

- le cimetière de l'Est
- le cimetière de l'ouest
- le cimetière St Léonard

Pour le cimetière de l'Est, l'accueil et les deux sanitaires sont accessibles. Pour le cimetière de l'ouest, l'accueil est accessible, 1 sanitaire est conforme, 1 sanitaire et 1 préau ne le sont pas.

Accessibilité de l'espace public

L'espace public de la Ville d'Angers comprend 400 km de voirie communale, 180 km de cheminements dans les parcs et jardins et un grand nombre d'installations ouvertes au public ce qui excluait un diagnostic initial exhaustif.

Les itinéraires à diagnostiquer ont donc été priorisés selon 2 critères : l'accès aux transports et la proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

Le diagnostic, réalisé par la société SCE en 2011, a consisté en un relevé sur le terrain des non conformités réglementaires, dont les indicateurs étaient déclinés en 3 niveaux : conforme, non conforme, non accessible. Chaque non-conformité était assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Ceci permet d'établir le coût estimé de mise en accessibilité. Le diagnostic des itinéraires priorisés (124 km de voirie et 3 jardins) a été effectué en 4 phases et achevé fin 2011. Il a abouti à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) :

Le PAVE a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 novembre 2011. Il résulte d'une démarche :

- transversale impliquant de nombreux acteurs municipaux (Voirie, Parcs Jardins et Paysages, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Mission commerce et artisanat...)
- concertée avec les différents schémas (accessibilité des transports, plan de déplacements urbains) mais aussi avec les associations de personnes en situation de handicap.

Outil dynamique évalué annuellement, il comprend des fiches actions techniques et des objectifs généraux, plus transversaux.

Parallèlement à ces travaux généraux, une réponse est systématiquement apportée aux demandes individuelles de création de places de stationnement adaptées, de mise en accessibilité d'un ERP ou d'une IOP de proximité. Lorsque le besoin est identifié, des formations à l'usage d'un service sont proposées (usage du tramway par exemple).

Au 31 décembre 2014 : 141 carrefours sur 160 sont équipés de signaux sonores auxquels s'ajoutent les 80 traversées piétonnes équipées de signaux sonores et visuels sur le trajet du tramway.

403 emplacements de stationnement adaptés sont recensés et géolocalisés sur le site www.handicap.fr par la direction de la Voirie.

Accessibilité des services

Au cœur de la politique d'accessibilité menée par la Ville d'Angers, afin de renforcer les compétences de services concernés par l'accessibilité et la participation sociale des personnes en situation de handicap et pour une prise en compte globale des questions d'accessibilité, le service Handicap-Accessibilité anime un **groupe de Référents Handicap** auquel participent les techniciens des directions municipales. Ce groupe permet d'inscrire la thématique de l'accessibilité dans les projets des services, partant du principe qu'une ville accessible augmente la qualité d'usage pour l'ensemble des citoyens. Il permet de rassembler les initiatives prises par les services et qui favorisent l'accessibilité, de mettre en œuvre des actions communes, de renforcer la communication et la cohérence et d'organiser en interne une équipe ressource sur le handicap.

Une attention est apportée à la mise en accessibilité de réunions publiques organisées par la Ville en assurant l'interprétation en Langue des Signes Française, la présence d'une boucle à induction magnétique, une transcription simultanée des propos, un contraste ou une transcription en braille des documents distribués, des emplacements réservés aux utilisateurs de fauteuils roulants... la même attention est portée pour l'organisation de conférences, visites culturelles, spectacles.

Projet stratégique de mise en accessibilité et calendrier prévisionnel associé

Concertation

La Commission Communale pour l'Accessibilité a été le moyen de la concertation avec les représentants des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des commerçants pour les réflexions d'élaboration des Ad'AP.

Suite à la demande formulée dans le cadre du groupe de concertation commerce, les représentants des commerçants ont souhaité qu'une information sur les obligations en matière de mise en accessibilité puisse être faite avant les vacances. La rencontre organisée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, s'est déroulée le 9 juillet 2015. Elle visait à sensibiliser les commerçants angevins à l'intérêt de déposer un Ad'AP et a permis d'apporter aux responsables des associations de commerces les outils et éléments informatifs à diffuser. La CCI a présenté les échéances, obligations, démarches, sources d'informations et interlocuteurs possibles. Un restaurateur angevin et le responsable d'une société spécialisée dans le diagnostic ont pu témoigner et partager leur expérience

Stratégie de hiérarchisation

Pour l'élaboration de l'Ad'AP, la planification de la mise en accessibilité des établissements a été élaborée sur les bases d'indicateurs validés en CCA :

- L'étude des flux : le choix est de renforcer prioritairement l'accessibilité des équipements ouverts au plus grand nombre et à la plus grande diversité des usagers
- l'usage et le service rendu,
- la répartition annuelle des coûts des travaux,
- les projets liés et les orientations du projet stratégique immobilier (développement de l'activité, vente, démolition...),
- les orientations et décisions prise dans le cadre de la nouvelle rénovation urbaine pour les quartiers Belle-Beille, Monplaisir et Savary.
- l'accessibilité de la chaîne de déplacement,
- l'accessibilité de l'environnement (transports en commun, voirie),
- l'impact géographique (répartition des établissements de service équivalent accessibles dans le quartier),

Orientations générales

Conformément à la réglementation, la mise en accessibilité d'un établissement concerne toutes les zones recevant du public. Les établissements de cinquième catégorie seront traités de manière à ce que la prestation soit rendue accessible. Pour certains ERP, selon les préconisations du diagnostiqueur ou l'étude de l'usage de l'établissement, des dérogations peuvent être demandées pour des raisons de disproportions manifestes entre le coût de l'installation et la plus-value apportée à l'usage. Ces dérogations privilégient la mise en œuvre des solutions alternatives permettant une plus grande accessibilité.

La planification prévoit une mise en accessibilité progressive et continue des établissements, toutes politiques publiques et thématiques confondues en priorisant les établissements recevant un public varié. Les établissements scolaires, seront donc traités majoritairement dans la seconde partie de l'agenda, en dehors des écoles accueillant déjà ou prévoyant l'inscription d'un enfant dont l'accueil nécessite une mise en accessibilité (les besoins seront étudiés chaque année en fonction des indications apportées par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Une école par quartier est accessible ou le sera avant 2019. Ceci explique un calendrier resserré principalement sur les 5 premières années pour l'ensemble des autres types d'ERP.

Ad'Ap – Ville d'Angers – 28 septembre 2015

Liste des établissements et des installations (5.1 du cerfa)

La ville d'Angers compte 279 bâtiments à intégrer dans l'Ad'AP. Leur dénomination, adresse, type et catégorie sont listés dans le document annexé à cette pièce du dossier intitulé « planification générale des établissements »

La Ville dispose de 32 parcs et jardins majeurs. 24 et 3 cimetières peuvent être considérés comme IOP.

Projet stratégique de mise en accessibilité des établissements et calendrier prévisionnel associé relatif aux <u>ERP</u> (correspond à la partie 5.3.2. du cerfa)

La planification a été établie à partir des critères et indicateurs détaillés plus haut. Elle tient compte également de la capacité à réaliser les études et suivre les travaux des équipes techniques de la ville d'Angers. 2016 est une année de montée en puissance du dispositif qui permettra de lancer les marchés nécessaires à l'organisation et au suivi de ces travaux (maitrise d'œuvre, marchés spécifiques de travaux éventuels, attestations d'accessibilité)

Les années prévisionnelles de début et de fin de la mise en accessibilité sont détaillées dans le tableau « planification générale des établissements» page suivante. Le code couleur utilisé est le suivant :

Année de réalisation de l'attestation d'accessibilité
Année d'étude
Année de travaux de mise en accessibilité

Plusieurs bâtiments dont l'avenir n'est pas connu au moment de la rédaction de l'Ad'AP (démolition, réhabilitation, déménagement, renouvellement urbain...) apparaissent durant la 3ème période. Dans les faits, plusieurs opérations de démolitions, déménagement ou réhabilitation auront lieu et devraient diminuer ces montants.

Les crédits budgétaires nécessaires à la mise en accessibilité seront ouvert en début d'Ad'AP dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme / crédits de paiement, à hauteur du budget estimé nécessaire sur les 9 années de l'Ad'AP.

Les actions de mise en accessibilité ne sont pas détaillées, elles correspondent à celles définies dans les diagnostics d'accessibilité.

	Estimation financière de la mise en accessibilité
2016	540 000 €
2017	810 000 €
2018	755 000 €
Période 2 (2019, 2020, 2021)	3 000 000 €
Période 3 (2022, 2023, 2024)	3 000 000 €
Total	8 105 000 €

Planification des établissements ERP

			 				T			ı		ı	
Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B00101 - Hôtel de Ville (nouveau bâtiment)	Bd de la Résistance et de la Déportation - 49100 ANGERS	2	W-L		Attestation à fournir								
B00102 - Hôtel de Ville (ancien bâtiment)	Bd de la Résistance et de la Déportation - 49100 ANGERS	2	W-L		Attestation à fournir								
B002 - Hôtel Chemellier	33 rue David d'Angers - 49100 ANGERS	5	Т		Attestation à fournir								
B008 - Relais mairie du Lac de Maine	Place Riobé - 49000 ANGERS	5	W-S		Attestation à fournir								
B064 - Ecole primaire Grégoire Bordillon	16 place Grégoire Bordillon - 49100 ANGERS	5	R		Attestation à fournir								
B06901 - Condorcet (élémentaire)	5 rue Gutemberg - 49000 ANGERS	4	R		Attestation à fournir								
B06903 - Condorcet (maternelle)	1 rue Gutemberg - 49000 ANGERS	4	R		Attestation à fournir								
B07904 - Mini-créche Larevellière (Le petit prince)	30 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS	5	R		Attestation à fournir								
B0940101 - GS Jean Rostand (maternelle)	1 rue Jean Rostand - 49000 ANGERS	3	R		Attestation à fournir								
B095 - GS Jean-Jacques Rousseau	3 rue Gargarine - 49000 ANGERS	3	R-N		Attestation à fournir								
B0980102 - GS Adrien Tigeot (élémentaire)	13 rue Edith Piaf - 49000 ANGERS	3	R		Attestation à fournir								
B114 - Salle des sports de la Roseraie	Rue Henri Bergson - 49000 ANGERS	2	х		Attestation à fournir								
B13804 - Salle Villoutreys	39 rue des Vieilles Carrières - 49000 ANGERS	2	X-N		Attestation à fournir								
B143 - Piscine Monplaisir	Bd Copernic - 49100 ANGERS	3	Х		Attestation à fournir								
B144 - Piscine de la Roseraie	Rue Henri Bergson - 49000 ANGERS	4	Х		Attestation à								
B14604 - Halte garderie du Haras	17 allée des Haras - 49100 ANGERS	5	R		Attestation à fournir								
B148 - Angers Nautique Aviron	Rue Larrey - 49100 ANGERS	5	X-L-W		Attestation à fournir								
B159 - Hôtel des Pénitentes	23 bd Descazeaux - 49100 ANGERS	4	L		Attestation à fournir								
B171 - Musée des Beaux Arts	14 rue du Musée - 49100 ANGERS	2	Y-N-L-M		Attestation à fournir								
B17301 - Abbaye Toussaint (Musée David d'Angers)	33 b rue Toussaint - 49100 ANGERS	4	Υ		Attestation à fournir								
B17401 - Musée de la Tapisserie Contemporaine	4 bd Arago - 49100 ANGERS	5	Υ		Attestation à fournir								
B17402 - Musée Jean Lurçat	4 bd Arago - 49100 ANGERS	3	Y-L		Attestation à fournir								
B180 - Grand Théâtre	Place du Ralliement - 49100 ANGERS	2	L-Y		Attestation à fournir								
B182 - Les Greniers Saint-Jean	Place du Tertre Saint Laurent - 49100 ANGERS	2	L		Attestation à fournir								
B1850102 - Maison des Arts (ONPL)	26 avenue Montaigne - 49100 ANGERS	3	R-L		Attestation à fournir								
B201 - Crèche de la Roseraie	Place Jules Verne - 49000 ANGERS	4	R		Attestation à fournir								
B2280101 - MPT Monplaisir	Rue de l'Ecriture - 49100 ANGERS	3	L-S-Y-R		Attestation à fournir								
B2280102 - Bibliothèque Monplaisir	Rue de l'Ecriture - 49100 ANGERS	3	L-S-Y-R		Attestation à fournir								
B237 - Centre Marcelle Menet	2 rue Clément Pasquereau - 49100 ANGERS	3	L		Attestation à fournir								
B241 - Maison de quartier Saint-Serge	7 rue Duboys - 49100 ANGERS	3	L		Attestation à fournir								
B505 - Maison de quartier des Capucins	26 rue des Capucins - 49100 ANGERS	5	L		Attestation à fournir								
B516 - Equipement polyvalent du Vallon	2 rue Jean Rostand - 49000 ANGERS	4	R-L-W		Attestation à fournir								
B535 - Chapelle St Lazare	66 rue Saint Lazare - 49100 ANGERS	5	L-Y	2 000 €	Attestation à fournir								
B538 - Complexe sportif Jean Moulin	Rue des Capucins - 49100 ANGERS	3	X-L-N		Attestation à fournir								
B665 - Salle Municipale Thiers Boisnet	15 rue Thiers - 49100 ANGERS	3	L		Attestation à fournir								
B815 - Crèche Desjardins	25 rue Villebois Mareuil - 49100 ANGERS	4	R		Attestation à fournir								
B815 - Salle Desjardins	25 rue Villebois Mareuil - 49100 ANGERS	5	L		Attestation à fournir								
B848 - Salle Festive du Hutreau	Chemin du Hutreau - 49070 SAINT GEMMES SUR	4	L		Attestation à fournir								
B881 - Salle Festive Auguste Chupin	11 esplanade Auguste Chupin - 49100 ANGERS	3	L-N		Attestation à fournir								
B898 - Cité éducative Annie Fratellini	Bd des Deux Croix - 49100 ANGERS	3	R-N		Attestation à fournir								

Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B273 - Parc des expositions	RN 23 - 49480 SAINT SYLVAIN D'ANJOU	1	T-L-P-N-R-X	73 000 €	24 300 €	24 300 €	24 300 €						
B141 - Piscine Jean Bouin	Bd Pierre de Coubertin - 49100 ANGERS	1	X-N	67 000 €	33 500 €	33 500 €	24 300 C						
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	Bd Pierre de Coubertin - 49100 ANGERS	1	X-N-L	82 000 €	41 000 €	41 000 €							
B470 - Espace culturel Chanzy	30 avenue de Chanzy - 49000 ANGERS	2	L	70 000 €	35 000 €	35 000 €							
B00402 - Police Municipale	17 rue Chevreul - 49100 ANGERS	5	w	29 000 €	29 000 €								
B01201 - Bibliothèque Quartier St Nicolas	55 rue Saint Nicolas - 49100 ANGERS	5	W-S	11 000 €	11 000 €								
B02403 - Glacier du Mail	Avenue du 11 novembre 1918 - 49100 ANGERS	5	N	5 800 €	5 800 €								
B04802 - Cimetière de l'Est Bâtiment Accueil	Rue Laréveilière - 49100 ANGERS	5	W	8 000 €	8 000 €								
B04901 - Cimetière de l'Ouest Bâtiment Accueil	Rue de la Meignanne - 49100 ANGERS	5	W	8 000 €	8 000 €								
B05001 - Cimetière Saint Léonard accueil	415 rue Saint Léonard - 49100 ANGERS	5	W	8 000 €	8 000 €								
B05501 - Maison des Sports - Bât. 1	5 rue Guérin - 49100 ANGERS	5	X-L-U-W	25 000 €	25 000 €								
B05502 - Maison des Sports - Bât. 2	5 rue Guérin - 49100 ANGERS	5	L-X-W	20 000 €	20 000 €								
B0940102 - GS Jean Rostand (élémentaire)	3 rue Jean Rostand - 49000 ANGERS	5	R	7 100 €	7 100 €								
B0980101 - GS Adrien Tigeot (maternelle)	162 rue Saumuroise - 49100 ANGERS	3	R	1 800 €	1 800 €								
B101 - Ecole maternelle Volney	24 rue Bernier - 49100 ANGERS	5	R	1 300 €	1 300 €								
B111 - Gymnase Henry Bergson	57 rue de la Barre - 49100 ANGERS	3	х	1 300 €	1 300 €								
B14501 - Halle de Tennis Jean Bouin	Bd Pierre de Coubertin - 49100 ANGERS	5	х	8 000 €	8 000 €								
B14603 - Crèche du Haras	11 allée du Haras - 49100 ANGERS	5	R	10 000 €	10 000 €								
B154 - Centre d'accueil du Lac de Maine	49 avenue du Lac de Maine - 49000 ANGERS	4	O-N	19 000 €	19 000 €								
B167 - Bibliothèque municipale (Toussaint)	49 rue Toussaint - 49100 ANGERS	3	S	2 200 €	2 200 €								
B1700101 - Centre Jean Vilar	1 bis rue Henri Bergson - 49000 ANGERS	2	L-S-R	2 500 €	2 500 €								
B178 - Maison des Projets	12 place Imbach - 49100 ANGERS	4	L-N-T	38 000 €	38 000 €								
B226 - Centre Jacques Tati	7 rue Eugénie Mansion - 49000 ANGERS	2	L-R-W-S										
B2270101 - MPT Lac de Maine (association)	2-4 square Flora Tristan - 49000 ANGERS	3	L-V	1 400 €	1 400 €								
B2270102 - MPT Lac de Maine (église)	2 square Flora Tristan - 49000 ANGERS	3	L-V										
B230 - Maison de quartier des Hauts de Saint-Aubin - y compris halte garderie	2 rue Renée - 49100 ANGERS	3	L-R-S-W-U										
B255 - Office du tourisme	7 place Kennedy - 49100 ANGERS	3	L-W	2 500 €	2 500 €								
B26001 - Bâtiment 35 rue St Exupéry	35 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS	5	L	3 200 €	3 200 €								
B26003 - Préfabriqué associatifs	35 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS	5	L	9 800 €	9 800 €								
B2710201 - Le Chabada	58 bd du Doyenné - 49100 ANGERS	2	L-P	6 100 €	6 100 €								
B2710401 - Salles du Doyenné	58 bd du Doyenné - 49100 ANGERS	3	L-N	25 000 €	25 000 €								
B27601 - GS Louis Lebas Bât. Maternelle	5 rue Lebas - 49000 ANGERS	5	R	8 000 €	8 000 €								
B311 - Eglise Sainte-Thérèse (classée intérieur)	6 place Saint Thérèse - 49100 ANGERS	3	V	2 000 €	2 000 €								
B312 - Eglise Saint-Serge (classée)	Place du Chanoine Bachelot - 49100 ANGERS	2	V	5 500 €	5 500 €								
B313 - Eglise Saint-Léonard	Rue Saint Léonard - 49000 ANGERS	3	V	2 500 €	2 500 €								
B314 - Eglise de la Trinité (classée)	Rue Beaurepaire - 49100 ANGERS	3	V	8 300 €	8 300 €								
B315 - Eglise Notre-Dame (inscrite)	Rue Pocquet de Livonnières - 49100 ANGERS	3	V	2 500 €	2 500 €								
B316 - Eglise Saint-Joseph	Rue Desjardins - 49100 ANGERS	2	V										
B317 - Eglise de la Madeleine	Rue Saumuroise - 49000 ANGERS	2	V	1 100 €	1 100 €								
B318 - Eglise Saint-Jacques	Rue Saint Jacques - 49100 ANGERS	3	V	2 300 €	2 300 €								
B319 - Eglise Saint Laud	Place de l'Académie - 49100 ANGERS	2	V										

Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B375 - Les 3 rivières	49 avenue du Lac de Maine - 49000 ANGERS	4	O-L	11 000 €	11 000 €	2317	2510	2010	2020	2021		2020	2027
B589 - Halle de tennis du Lac de Maine	Rue de Pruniers - 49080 BOUCHEMAINE	4	X	6 000 €	6 000 €								
B59302 - Crèche St Lazare	37 rue Saint Lazare - 49100 ANGERS	5	L	10 000 €	10 000 €								
B63601 - Bât. 29 rue St Lazare - Crèche	29 rue Saint Lazare - 49100 ANGERS	5	R	9 800 €	9 800 €								
B641 - Maison de quartier Les 3 Mâts	Place des Justices - 49000 ANGERS	3	L-S-W	6 500 €	6 500 €								
B767 - MSP Verneau	Rue du Général Lizé - 49100 ANGERS	5	L	400 €	400 €								
B827 - Immeuble 1A rue André Maurois - police nationale	1A rue André Maurois - 49100 ANGERS	5	_	2 100 €									
B876 - Immeuble 30 rue Générale Lizé (Laverie)	30 rue du Général Lizé - 49100 ANGERS	5	M	1 900 €	1 900 €								
B899 - Resto-Troc	18 rue Louis Boisramé - 49100 ANGERS	5	N	8 000 €	8 000 €								
B9070102 - Mairie de quartier la Roseraie	1-3 rue André Maurois - 49100 ANGERS	5	W	900 €	900 €								
B9070111 - CPAM la Roseraie	5 rue André Maurois - 49100 ANGERS	6	W										
B1850101 - Maison des Arts (Conservatoire)	26 avenue Montaigne - 49100 ANGERS	3	R-L	172 000 €	17 200 €	107 000 €	32 500 €	32 500 €					
B132 - Stade du Lac de Maine	Rue Jules Ladoumègue - 49000 ANGERS	1	PA	88 000 €	8 800 €	44 000 €	44 000 €						
B183 - Les Salons Curnonsky	6 place Maurice Saillant - 49100 ANGERS	3	L	43 000 €		43 000 €							
B29101 - Maison de la Nature	49 avenue du Lac de Maine - 49000 ANGERS	5	R-S-L	11 000 €		11 000 €							
B179 - Centre des Congrès	1 bd Carnot - 49100 ANGERS	1	0-L-N-P-S										
B00401 - Annexe Ursules Bât. 1	2 rue des Ursules - 49100 ANGERS	5	W	8 000 €		8 000 €	8						
B04601 - Eglise réformée (classée)	7 rue du Musée - 49100 ANGERS	5	V-L	9 600 €		9 600 €							
B082 - Ex Ecole primaire André Moine	15 bd Clémenceau - 49100 ANGERS	5	R	46 000 €		46 000 €							
B0860101 - GS Alfred de Musset (maternelle)	7 rue Alfred de Musset - 49100 ANGERS	3	R-N	3 800 €		3 800 €							
B0860102 - GS Alfred de Musset (élémentaire)	5 rue Alfred de Musset - 49100 ANGERS	3	R-N	43 000 €		43 000 €							
B08702 - Multi-accueil Marcel Pagnol	Rue Marcel Pagnol - 49000 ANGERS	5	R	10 000 €		10 000 €							
B104 - Institut municipal	9 place Saint Eloi - 49100 ANGERS	3	R	72 000 €		72 000 €							
B120 - Gymnase Félix Landreau	Rue Jean Jaurès - 49000 ANGERS	3	Х	19 000 €		19 000 €							
B131 - Stade de la Baraterie	Rue Emmanuel Camus - 49000 ANGERS	5	PA	6 500 €		6 500 €							
B245 - Maison de quartier Lafayette	7 square Lafayette - 49000 ANGERS	5	L	13 000 €		13 000 €							
B27602 - GS Louis Lebas Bât. Elémentaire	5 rue Lebas - 49000 ANGERS	5	R	54 000 €		54 000 €							
B28501 - Camping du Lac de Maine - Accueil	Rue de Pruniers - 49080 BOUCHEMAINE	5	W	2 100 €		2 100 €							
B360 - Centre régional de judo	19 rue de Pruniers - 49080 BOUCHEMAINE	2	Х	52 000 €		52 000 €							
B65401 - Bât. 6 avenue Yolande d'Aragon (associatif)	6 avenue Yolande d'Aragon - 49100 ANGERS	5	L	2 400 €		2 400 €							
B66901 - Bât. 1-3 rue Bardoul	1-3 rue Bardoul - 49100 ANGERS	5	L	12 000 €		12 000 €							
B69201 - Ecole du Cirque Jo Bitume	Chemin de la Paperie - 49800 SAINT BARTHFLEMY D'ANIOU	3	R-L	52 000 €		52 000 €							
B693 - Bâtiment les Jonchères	36 avenue Jean XXIII - 49000 ANGERS	5	L	2 300 €		2 300 €							
B694 - Le petit Mathurin	46 avenue Jean XXIII - 49000 ANGERS	5	L	3 100 €		3 100 €							
B840 - Théâtre Le Quai	17 rue de la Tannerie - 49100 ANGERS	1	L-N-R-Y	33 000 €		33 000 €							
B152 - Ensemble Jean Macé	110 rue du Pré-Pigeon - 49100 ANGERS	3	L-X	75 000 €			37 500 €	37 500 €					
B00103 - Hôtel de Ville (Chapelle des Ursules)	3 rue des Ursules - 49100 ANGERS	2	W-L	14 000 €			14 000 €						
B054 - Bourse du travail	14 b place Imbach - 49100 ANGERS	2	W-L	32 000 €			32 000 €						
B05701 - Château du pin	50 rue Mirabeau - 49000 ANGERS	5	R	25 000 €			25 000 €						
B07101 - GS Joseph Cussonneau (maternelle)	15 rue des Cordeliers - 49100 ANGERS	4	R	12 000 €			12 000 €						
B07102 - GS Joseph Cussonneau (élémentaire)	15 rue des Cordeliers - 49100 ANGERS	4	R	33 000 €			33 000 €						

Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B107 - Galerie de Prêt (Artothèque)	75 rue Bressigny - 49100 ANGERS	5	R			1			I		1	I	
B113 - Gymnase Debussy	Rue du Colonel Léon Faye - 49000 ANGERS	3	Х	10 000 €			10 000 €						
B118 - Gymnase Chevreul	Rue Prébaudelle - 49100 ANGERS	4	Х	33 000 €			33 000 €						
B122 - Salle Valentin Cailleau	25 avenue Montaigne - 49100 ANGERS	3	Х	6 600 €			6 600 €						
B130 - Stade de la Grande Chaussée + Halle de tennis	165 rue de la Chalouère - 49100 ANGERS	5	PA	41 000 €			41 000 €						
B14609 - Local associatif des Haras (centre animation) (ex RAM des Haras)	3 allée du Haras - 49100 ANGERS	5	R	12 000 €			12 000 €						
B14901 - Centre Nautique du Lac de Maine (Pyramide)	75 avenue du Lac de Maine - 49000 ANGERS	4	N	83 000 €		8 300 €	83 000 €						
B14909 - Centre Nautique du Lac de Maine (PAVOA)	75 avenue du Lac de Maine - 49000 ANGERS	5	L	8 700 €			8 700 €						
B150 - Ensemble Paul Bert	2 rue Edgar Quinet - 49000 ANGERS	4	L-X-R-N	1 200 €			1 200 €						
B153 - Jeu de Boules à la Pensée	95 rue de Frémur - 49000 ANGERS	?	Х										
B15701 - Abbaye du Ronceray	Place de la Laiterie - 49100 ANGERS	5	Y	17 000 €			17 000 €						
B16101 - Tour Saint Aubin	Rue des Lices - 49100 ANGERS	5	Y-T	8 700 €			8 700 €						
B190 - CLSH et CLM la Claverie	25 route de Sarrigné - 49800 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	3	R-L	76 000 €		7 600 €	76 000 €						
B191 - CLSH Le Hutreau	Route de Saint Gemmes - 49070 SAINT GEMMES SUR LOIRE	4	R	34 000 €			34 000 €						
B208 - Mini crèche République	9 rue Millet - 49100 ANGERS	5	R	5 300 €			5 300 €						
B235 - Site Associatif Henri Cormeau	7 square Henri Cormeau - 49100 ANGERS	5	R-L	8 600 €			8 600 €						
B23901 - Maison de quartier de l'Abbaye	19 rue de l'Abbaye - 49100 ANGERS	4	L				Livraison						
B240 - Maison de quartier Saint Léonard	Rue Gabriel Lecombre - 49000 ANGERS	5	L	26 000 €			Déménagement						
B242 - Ferme de la Fontaine	71 avenue du Lac de Maine - 49000 ANGERS	5	L	8 200 €			8 200 €						
B253 - Salle Daviers	3 bd Daviers - 49100 ANGERS	5	L-N	12 000 €			12 000 €						
B28502 - Camping du Lac de Maine - Bâtiment Principal	Rue de Pruniers - 49080 BOUCHEMAINE	5	W	14 000 €			14 000 €						
B365 - Gymnase Jean Monnet	Rue du Haut Chêne - 49000 ANGERS	3	х	27 000 €			27 000 €						
B515 - Théâtre du Champ de Bataille	10 rue du Champ de Bataille - 49100 ANGERS	4	L	29 000 €			29 000 €						
B521 - Jeu de Boules Saint Vincent de Paul	4 rue de la Bruyère - 49100 ANGERS	5	х	8 000 €			8 000 €						
B549 - Bâtiment 5 et 7 rue St Exupéry (locaux associatifs CAF - DEROMEDI)	5 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS	5		4 800 €			4 800 €						
B57601 - Bât. 25 rue Célestin Port	25 rue Célestin Port - 49100 ANGERS	5	N	31 000 €			31 000 €						
B69601 - Salle de la Morellerie	Rue de la Morellerie - 49000 ANGERS	5	L	4 500 €			4 500 €						
B02101 - Bâtiment Prévention OL Couffon	Bd Olivier Couffon - 49000 ANGERS	5	L	8 000 €				8 000 €					
B02103 - Resto du cœur bébé	Bd Olivier Couffon - 49000 ANGERS	5	L	8 000 €				8 000 €					
B05201 - Aide accueil	5-7 rue de Crimée - 49100 ANGERS	5	W-L	30 000 €				30 000 €					
B0960103 - Créche Marie Talet (Les Plantes)	23 rue Bardoul - 49100 ANGERS	5	R	10 000 €				10 000 €					
B110 - Gymnase de Belle Beille	Bd Victor Beaussier - 49000 ANGERS	3	х	16 000 €				16 000 €					
B112 - Gymnase Montaigne	Rue Joseph Cussonneau - 49100 ANGERS	3	х	26 000 €				26 000 €					
B115 - Salle des sports André Bertin	62 rue de la Meignanne - 49100 ANGERS	2	X-L	20 000 €				20 000 €					
B125 - Ensemble de l'Arceau	6 rue Guillaume Lekeu - 49100 ANGERS	3	L	52 000 €				52 000 €					
B12601 - Stade André Bertin (rue de la Meignanne)	Rue de la Meignanne - 49100 ANGERS	1	P-A	2 600 €				2 600 €					
B12604 - Stade André Bertin (NDC Angers)	Rue des Gouronnières - 49100 ANGERS	1	P-A	7 900 €				7 900 €					
B12607 - Stade André Bertin (La Doutre)	Rue des Gouronnières - 49100 ANGERS	1	P-A	38 000 €				38 000 €					
B137 - Stade Roseraie Bât. Vestiaires	Bd d'Arbrissel - 49000 ANGERS	5	P-A	4 900 €				4 900 €					
B138 - Stade de Villoutreys	29 rue de Villoutreys - 49000 ANGERS	2	X-N	14 000 €				14 000 €					
B147 - Vélodrome	19 rue Montes qui eu - 49000 ANGERS	1	PA	18 000 €				18 000 €					

1985 1986	Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
March Marc		, , , ,				2010	2017	2010		2020	2021	2022	2023	2024
Part	·	-		· ·										
Section Sect					13 000 €				13 000 €					
1.					9 600 €				9.600.€					
Note Proceedings														
Second														
Ministry					10 000 0									
1906 1906		40 rue de la Chambre aux Deniers - 49000		•••	20 000 €									
18-1- 1				_										
March Marc	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			_										
1938 Same de Tir aux Armes è teu Same de Tir aux Armes è teu Same de Tir aux Armes è teu Same de Same				/										
1979 1	·			, ,										
The Academie das select settlers and select sel														
Part	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•												
				/										
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			, R										
1900 1900		<u>'</u>		**	0 200 C				0 200 C					
April Communication Comm					19 000 €				19 000 €					
Application	·	104 rue de la Chambre aux Deniers - 49000		'										
No. The Parking Molitère No. The Parking Molitère No. Parki	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·													
Part														
804 - Maison du Port			· ·											
121 122 123		-	· ·											
127 - Stade Jean Bouin Bd Pierre de Coubertin - 49100 ANGERS 1 P-A 270 00 € 27000 € 30 000 € 90 000 €														
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				P-A						90 000 €	90 000 €	90 000 €		
19 19 19 19 19 19 19 19			3											
2100€ 2100€			3						15 700 €					
281 avenue Pasteur - 49100 ANGERS 3 R 1 400 € 16000 €														
2 rue Dindron - 49100 ANGERS 4 R-N 16 000 € 12	B0670102 - GS Henri Chiron (élémentaire)		3	R										
2-4 rue Raphaël Berry - 49100 ANGERS 5 R 12 000 € 13 000 € 13 000 € 14 000 € 14 000 € 14 000 € 15 000	B073 - Ecole maternelle Descartes			R-N										
2-4 rue Raphaël Berry - 49100 ANGERS 5 R 12 000 € 18 000	B07601 - GS René Gasnier (maternelle)	2-4 rue Raphaël Berry - 49100 ANGERS	5	R	12 000 €									
26 rue Victor Hugo - 49100 ANGERS 4 R 29 000 € 30770102 - GS Victor Hugo (élémentaire) 26 rue Victor Hugo - 49100 ANGERS 4 R 29 000 € 307901 - Ecole Larevellière 30 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS 4 R 12 000 € 30830101 - GS Claude Monet (maternelle) 15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 4 R 20 000 € 3088 - Ecole maternelle Parcheminerie 11 rue Parcheminerie - 49100 ANGERS 5 R 15 000 € 309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 €	B07602 - GS René Gasnier (élementaire)	·	5	R	12 000 €									
26 rue Victor Hugo (médecine scolaire) 26 rue Victor Hugo - 49100 ANGERS 4 R 29 000 € 30 ryou - Ecole Larevellière 30 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS 4 R 12 000 € 30830101 - GS Claude Monet (maternelle) 15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 4 R 20 000 € 3088 - Ecole maternelle Parcheminerie 11 rue Parcheminerie - 49100 ANGERS 5 R 15 000 € 309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 32 000 €	B0770101 - GS Victor Hugo (maternelle)	26 rue Victor Hugo - 49100 ANGERS	4	R	18 000 €					18 000 €				
26 rue Victor Hugo (médecine scolaire) 26 rue Victor Hugo - 49100 ANGERS 4 R 29 000 € 30 ryou - Ecole Larevellière 30 rue Saint Exupéry - 49100 ANGERS 4 R 12 000 € 30830101 - GS Claude Monet (maternelle) 15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 4 R 20 000 € 3088 - Ecole maternelle Parcheminerie 11 rue Parcheminerie - 49100 ANGERS 5 R 15 000 € 309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 32 000 €	B0770102 - GS Victor Hugo (élémentaire)	26 rue Victor Hugo - 49100 ANGERS	4	R	53 000 €					53 000 €				
15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 4 R 20 000 € 3088 - Ecole maternelle Parcheminerie 11 rue Parcheminerie - 49100 ANGERS 5 R 15 000 € 309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 5 R 15 000 € 18 parcheminerie - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 19 parcheminerie - 49100 ANGERS 4 R 32 000 €	B0770106 - GS Victor Hugo (médecine scolaire)		4	R	29 000 €					29 000 €				
15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 4 R 20 000 € 3088 - Ecole maternelle Parcheminerie 11 rue Parcheminerie - 49100 ANGERS 5 R 15 000 € 309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 15 bd Robert d'Abrissel - 49000 ANGERS 5 R 15 000 € 18 parcheminerie - 49100 ANGERS 4 R 32 000 € 19 parcheminerie - 49100 ANGERS 4 R 32 000 €	B07901 - Ecole Larevellière	-	4	R										
11 rue Parcheminerie	B0830101 - GS Claude Monet (maternelle)		4	R	20 000 €					20 000 €				
309001 - GS Gérard Philippe (maternelle) 60 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS 4 R 32 000 €	B088 - Ecole maternelle Parcheminerie		5	R										
	B09001 - GS Gérard Philippe (maternelle)			R										
	B0910101 - GS Jacques Prévert (maternelle)		4	R-N										
80910102 - GS Jacques Prévert (élémentaire) Rue Alexis Axilette - 49000 ANGERS 4 R-N 24 000 €	B0910102 - GS Jacques Prévert (élémentaire)		4											

Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B0920101 - GS Raspail (maternelle)	10 rue Raspail - 49100 ANGERS	4	R	18 000 €			1	1	18 000 €	1		1	1
B0920102 - GS Raspail (élémentaire)	10 rue Raspail - 49100 ANGERS	5	R	18 000 €					18 000 €				
B10001 - GS Jules Verne (maternelle)	30 square François Mauriac - 49000 ANGERS	4		15 000 €					15 000 €				
B121 - Complexe sportif Jean Mermoz	1 avenue Jean XXIII - 49000 ANGERS	3	Х	5 700 €				<u> </u>	5 700 €				
B129 - Stade de Frémur	47 rue des Chaffauds - 49000 ANGERS	1	PA	93 000 €				9 300 €	93 000 €				
B133 - Stade Mermoz	1 avenue Jean XXIII - 49000 ANGERS	3	PA	15 000 €					15 000 €				
B14602 - Salle Polyvalente des Haras	5-7 allée du Haras - 49100 ANGERS	4	L	20 000 €					20 000 €				
B14605 - Local club FASGA (diag sur l'ex halte garderie)	25 allée du Haras - 49100 ANGERS	5	R	16 000 €					16 000 €				
B200 - Crèche Marie Placé	Rue Marie Placé - 49100 ANGERS	4	R	38 000 €					38 000 €				
B269 - Immeuble 1 rue Jean Bodin	1 rue Jean Bodin - 49100 ANGERS	5	W	800€					800€				
B2710202 - CNDC	58 bd du Doyenné - 49100 ANGERS	5	L	9 400 €					9 400 €				
B2710402 - Locaux Club Doyenné	62 bd du Doyennée - 49100 ANGERS	3	L-N	17 000 €					17 000 €				
B36101 - Centre Régional Canoë Kayak	Route de Pruniers - 49080 BOUCHEMAINE	5	Х	8 200 €					8 200 €				
B7300101 - GS les Bois Mollières (maternelle)	Rue de Wigan - 49000 ANGERS	4	R-L	16 000 €					16 000 €				
B7300102 - GS les Bois Mollières (élémentaire)	Rue de Wigan - 49000 ANGERS	5	R	22 000 €					22 000 €				
B187 - CNDC Bodinier	28 rue Bodinier - 49100 ANGERS	5	R	229 000 €						57 250 €	57 250 €	57 250 €	57 250 €
B068 - GS Alfred Clément	32 rue de la Madeleine - 49000 ANGERS	4	R-N	68 000 €						68 000 €			
B0780101 - GS Isoret (maternelle)	25 square de l'Isoret - 49100 ANGERS	3	R	28 000 €						28 000 €			
B0830102 - GS Claude Monet (élémentaire)	17 bd Robert d'Arbrissel - 49000 ANGERS	4	R	153 000 €					15 300 €	153 000 €			
B0890101 - GS la Perrussaie (maternelle)	15 rue du Haut Chêne - 49000 ANGERS	4	R	47 000 €						47 000 €			
B0890102 - GS la Perrussaie (élémentaire)	15 rue du Haut Chêne - 49000 ANGERS	5	R	49 000 €						49 000 €			
B09002 - GS Gérard Philippe (élémentaire)	7 rue des Petites Pannes - 49100 ANGERS	4	R	372 000 €					37 200 €	372 000 €			
B096 - GS Marie Talet	14 rue du Major Allard - 49100 ANGERS	3	R	93 000 €					9 300 €	93 000 €			
B10002 - GS Jules Verne (élémentaire)	30 square François Mauriac - 49000 ANGERS	4	R	176 000 €					17 600 €	176 000 €			
B136 - Stade Paul Robin	3 rue de la Lande - 49000 ANGERS	3	P-A	39 000 €						39 000 €			
B139 - Piscine de Belle Beille	25 rue Eugénie Mansion - 49100 ANGERS	3	Х										
B1700108 - Relais Accueil Jean Vilar	1 bis rue Henri Bergson - 49000 ANGERS	3	L										
B256 - Hôtel Livois Lancreau	14 rue Pocquet de Livonnières - 49100 ANGERS	3	R	62 000 €						62 000 €			
B29601 - bâtiment pôle média	Rue de la Rame - 49100 ANGERS	5	L	26 000 €						26 000 €			
B106 - Ecole supérieure des Beaux Arts	72 rue Bressigny - 49100 ANGERS	4	R	600 000 €							100 000 €	200 000 €	300 000 €
B00602 - Hôtel Tessier de la Motte	85 rue du Mail - 49100 ANGERS	5	O-N-L	18 000 €							18 000 €		
B04801 - Cimetière de l'Est Chapelle	Rue Laréveilière - 49100 ANGERS	5	W	8 000 €							8 000 €		
B061 - GS Charles Benier (maternelle et élémentaire)	1-5 rue de la Béjonnière - 49000 ANGERS	4	R	34 000 €							34 000 €		
B0650101 - GS René Brossard (maternelle)	330 rue Saint Léonard - 49100 ANGERS	4	R	9 200 €							9 200 €		
B0650102 - GS René Brossard (élémentaire)	5b rue Géricault - 49000 ANGERS	4	R	144 000 €						14 400 €	144 000 €		
B0740101 - GS Robert Desnos (maternelle)	2 rue Louis Boisramé - 49100 ANGERS	4	R	41 000 €							41 000 €		
B08001 - GS les Maulévries (maternelle)	9 square Gaston Allard - 49000 ANGERS	4	R	15 000 €							15 000 €		
B08002 - GS les Maulévries (élementaire gymnase)	9 square Gaston Allard - 49000 ANGERS	4	R	176 000 €						17 600 €	176 000 €		
B08401 - GS Montesquieu (maternelle) + créche Montesquieu	19 rue de la Barre - 49000 ANGERS	5	R	56 000 €							56 000 €		
B08402 - Montes quieu (CEFRAS)	35 rue de la Barre - 49000 ANGERS	3	R	136 000 €						13 600 €	136 000 €		
B093 - Ecole maternelle Maurice Ravel	74 rue de Haute de Reculée - 49100 ANGERS	5	R	40 000 €							40 000 €		

Dénomination	Adresse (n°, rue, Ville)	Cat. ERP	Туре	Coût	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
B124 - Stade Marcel Denis	Rue de l'Ecriture - 49100 ANGERS	2	PA				l	l	l	I			
B15601 - Château du Roi de Pologne	Quai du Roi de Pologne - 49100 ANGERS	5	L	9 900 €							9 900 €		
B328 - Hôtel de la Godeline	73 rue Plantagenet - 49100 ANGERS	4	T-W	45 000 €							45 000 €		
B537 - Angers Tennis Club	2 rue du Colombier - 49000 ANGERS	4	х	48 000 €							48 000 €		
B55904 - Ile St Aubin (Guinguette)	lle Saint Aubin Port de l'Ile - 49000 ANGERS	5	L	8 000 €							8 000 €		
B579 - Local associatif Emmaüs	106 avenue Pasteur - 49100 ANGERS	5	М	12 000 €							12 000 €		
Attestations d'accessibilité (budget de fonctionnement)	/	/	/		40 000 €	13 000 €	17 500 €	18 500 €	16 000 €	6 500 €	9 000 €	2 000 €	0€
B0740102 - GS Robert Desnos (élémentaire)	Rue Louis Boisramé - 49100 ANGERS	4	R	421 000 €							42 100 €	421 000 €	
B0780102 - GS Isoret (élémentaire)	25 square de l'Isoret - 49100 ANGERS	3	R	171 000 €							17 100 €	171 000 €	
B10202 - Gymnase Voltaire	4 rue du Morvan - 49100 ANGERS	4	Х										
B116 - Salle de sport Jacques Millot	3 rue de la Lande - 49000 ANGERS	2	Х										
B05302 - Muséum d'histoire naturelle	Rue Jules Guitton - 49100 ANGERS	5	Υ	74 000 €									74 000 €
B0700101 - GS Pierre et Marie Curie (maternelle)	43 rue Edouard Floquet - 49000 ANGERS	5	R										
B0700102 - GS Pierre et Marie Curie (élémentaire)	16 rue du Colonel Sauveboeuf - 49000 ANGERS	5	R										
B0750101 - GS Aldo Ferraro (maternelle)	4 avenue de la Ballue - 49000 ANGERS	3	R-N	48 000 €									48 000 €
B0750102 - GS Aldo Ferraro (élémentaire)	4 rue Henri Chiron - 49000 ANGERS	3	R-N	236 000 €								23 600 €	236 000 €
B08501 - CLSH Maria Montessori	Bd de Monplaisir - 49100 ANGERS	5	R										
B0870101 - GS Marcel Pagnol (maternelle)	41 rue Salpinte - 49000 ANGERS	3	R	15 000 €									15 000 €
B0870102 - GS Marcel Pagnol (élementaire)	37 rue Salpinte - 49000 ANGERS	3	R	41 000 €									41 000 €
B0990101 -GS Paul Valéry (maternelle)	2 rue Maurice Suard - 49100 ANGERS	4	R-N										
B0990102 - GS Paul Valéry (élémentaire)	21 rue Paul Valéry - 49100 ANGERS	4	R										
B1020101 - GS Voltaire (maternelle)	4 rue du Morvan - 49100 ANGERS	3	R-N-X										
B1020102 - GS Voltaire (élémentaire)	4 rue du Morvan - 49100 ANGERS	3	R-N-X										
B11702 - Salle des sports de Monplaisir	Rue de l'Ecriture - 49100 ANGERS	2	х										
B14201 - Ex bâtiment Piscine	Promenade de la Baumette - 49000 ANGERS	5	х	26 000 €									26 000 €
B14601 - Patinoire des Haras	6 allée du Haras - 49100 ANGERS	2	X-L										
B19601 - Centre de soins Monplaisir	10 bd Robert Schuman - 49100 ANGERS	5	U										
B199 - Crèches collective et familiale Monplaisir	36 bd Auguste Allonneau - 49100 ANGERS	5	R										
B229 - Immeuble Cadet Roussel	Rue de l'Ecriture - 49100 ANGERS	5	R										
B27107 - Centre culturel musulman	58 bd du Doyenné - 49100 ANGERS	3	V-R	5 600 €									5 600 €
B277 - Ecole Dacier	7b rue Dacier - 49100 ANGERS	5	R	238 000 €								23 800 €	238 000 €
B289 - Site de la Cerclère	Chemin de la Cerclère - 49100 ANGERS	5	L	7 700 €									7 700 €
B301 - Maison des étudiants	2 bd Victor Beaussier - 49000 ANGERS	4	L-U	2 100 €									2 100 €
B419 - Maison de quartier des Banchais	266 rue Haute des Banchais - 49100 ANGERS	5	L-W	9 900 €									9 900 €
B510 - Maison des associations Belle Abeille	92 avenue du Général Patton - 49000 ANGERS	5	L	4 300 €									4 300 €
B580 - Immeuble 12 Bvd Schuman (associations + créche Tom Pouce)	12 bd Robert Schuman - 49100 ANGERS	5	R										
B697 - bureau de Police 9 rue de Normandie	7-9 rue de Normandie - 49100 ANGERS	5	W										
B771 - Maison de l'Etang	33 avenue Notre Dame du Lac - 49000 ANGERS	5	L										

Projet stratégique de mise en accessibilité des établissements et installations et calendrier prévisionnel associé relatif aux IOP (correspond à la partie 5.3.2. du cerfa)

Pour les trois cimetières, les travaux de rénovation des allées sont planifiés en assurant d'abord l'achèvement du cimetière de l'Est, puis les travaux seront entamés au cimetière de l'ouest puis au cimetière St Léonard. Toutefois, la circulation de véhicule est possible avec autorisation pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La signalétique évolue avec la refonte globale de la signalétique municipale en cours d'élaboration.

Les accès aux carrés anciens sont impossibles à modifier pour assurer un accès direct à toutes les tombes. Ils donnent lieu à la création de cheminements quand l'espace le permet avec l'aménagement d'allées alvéolées engazonnées.

Année	IOP	adresse	Type de travaux	Coût
2016	Jardin de l'Arceau	Rue Guillaume Lekeu	Attestations	10 000€
	Jardin des plantes	Place Mendès France	accessibilité	
	Parc de la Chalouère	Rue de la Chalouère	pour	
	Jardin F. Mitterrand	Boulevard Ayrault	Allées principales	
	Parc Desjardins	Rue Villebois Mareuil	Entrées principales	
	Parc H. de la Rousselière	Boulevard de Monplaisir		
	Parc de la Claverie	Rte de Sarigné		
	Promenade J. Turc	Promenade Jean Turc		
	Parc du Haras	Rue du Haras		
	Parc d'Ollone	Rue Bressigny		
	Parc du Pin	Rue Mirabeau		
	Jardin du Musée des BA	35 boulevard du Roi René		
	Parc du Hutreau	Chemin du Hutreau, St-Gemmes-sur-Loire		
	Jardin de la Roseraie	Avenue Tardat		
	Parc de l'Arboretum	Rue du château d'Orgemont		
	Jardin de la Madeleine	Rue Desmazières/Saumuroise		
	PJ Villechien	Rue Gabriel Lecombre		
	La coulée verte	Quartier Mollière – rue William Shakespeare		
	Parc du Vallon	Avenue du Lac de Maine/rue du Vallon		
	Parc Demazis	Rue de la Chambre aux Deniers		
2016	Cimetière de l'Est	129 rue Larrévellière	Allées principales	275 000€
2017	Cimetière de l'Est	129 rue Larrévellière	Allées principales	275 000€
	Cimetière de l'Ouest	Rue de la Meignanne	Allées principales	
			sanitaires	
2018	Cimetière de l'Ouest	Rue de la Meignanne	Allées principales	275 000€
	Cimetière St Léonard	Rue St Léonard	Allées principales	1
2019	Parc St Jean	Boulevard Arago	escaliers	7000€
	Jardin du Mail	Bd de la Résistance et de la Déportation	Travaux de	
2020	Parc de Bellefontaine	Rue de la Rame	végétalisation cœur de	3500€
			Ville : reprise des accès	
	Jardin du Mail	Bd de la Résistance et de la Déportation	Travaux de	
2021	parc de Bellefontaine	Rue de la Rame	végétalisation cœur de	15 000€
2021			Ville : reprise des accès	
	Parc de Monplaisir	Boulevard Auguste Allonneau		3500€

Dérogations (correspond à la partie 5.5. du cerfa)

Liste indicative des dérogations potentielles, des études préalables seront menées pour en définir la nécessité :

	rogation
	torisation porte extérieures + SAS
	gnées des portes
	cès autel
B314 - Eglise de la Trinité (classée)	
B315 - Eglise Notre-Dame (inscrite)	
B316 - Eglise Saint-Joseph	
B317 - Eglise de la Madeleine	
B318 - Eglise Saint-Jacques	
B319 - Eglise Saint Laud	
	geurs de certains ventaux, escaliers intérieurs
B182 – Greniers St jean (Classé) d'ac	ccès aux vestiaires non doublé d'un dispositif
	franchissement conforme.
PO7102 CS Jassel Cussomers (414mantains) Asc	censeur d'accès aux étages.
bu/102 - GS Joseph Cussonneau (elementaire)	s 3 écoles disposent de classes en rez-de-
char	ussée qui permettent l'accueil d'enfants ou
B068 - GS Alfred Clément prof	fesseurs à mobilité réduite
B00101 - Hôtel de Ville (nouveau bâtiment) San	nitaires au 1er et 2ème étage
B00103 - Hôtel de Ville (Chapelle des Ursules) San	nitaires
B054 - Bourse du travail	te du cheminement excessive > 5 % depuis
park	king vers entrée
Esca	calier non doublé d'un dispositif de
B06903 - Condorcet (maternelle) fran	nchissement conforme - Escalier intérieur -
Niv	veau 0 à 1
Abs	sence de point de contrôle adapté aux PMR -
B141 - Piscine Jean Bouin solu	ution organisationnelle : l'accueil étant à
prox	ximité, demander aux agents d'utiliser le
port	tillon
B141 - Piscine Jean Bouin	caliers d'accès au haut des tribunes non muni
d'un	n dispositif de franchissement conforme
B150 - Ensemble Paul Bert Abs	sence de place de stationnement réservée sur
le pa	parking
B159 - Hôtel des Pénitentes Esca	calier hélicoïdal non conforme - Niveau 0 à 1
	ealier bois droit - Accès salle du RDC
Esca	calier non doublé d'un dispositif de
B159 - Hôtel des Pénitentes fran	nchissement conforme - Escalier hélicoïdale -
Acc	cès aux vestiaires
B159 - Hôtel des Pénitentes	te à deux vantaux : largeur utile de passage du
	tail libre insuffisante - Entrée latérale
B159 - Hôtel des Pénitentes Abs	sence de sanitaire adapté à tous (x2)
P167 Ribliothòque municipale (Tousseint)	te à deux vantaux : largeur utile de passage du
B167 - Bibliothèque municipale (Toussaint) vant	tail libre insuffisante - Salle des contes
Esc	alier intérieur non doublé d'un dispositif de
	nchissement conforme - Accès à la salle des
cont	ites

Site	Dérogation
B171 - Musée des Beaux Arts	Escalier intérieur - Proche Logis Barrault (niveau 0 à 1)
B171 - Musée des Beaux Arts	4 escaliers intérieurs doits composés d'une volée de marches chacun - Accès passage de la cheminée (x4)
B171 - Musée des Beaux Arts	Escalier intérieur droit en pierre - Accès suite de la visite du Musée
B171 - Musée des Beaux Arts	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme - Auditorium - Accès aux places (x2)
B171 - Musée des Beaux Arts	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme - Escalier intérieur - Auditorium - Accès à la scène
B171 - Musée des Beaux Arts	Passage de la cheminée : largeur utile de passage de la porte insuffisante - Visite du Musée
B171 - Musée des Beaux Arts	Pente du cheminement excessive > 5 % (pente de 11% sur 1,85 m) - Accès à la salle du Xxè siècle (rampe)
B17301 - Abbaye Toussaint	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme - Escalier pierre - Accès rue Toussaint
B17401 - Musée de la Tapisserie Contemporaine	Escalier extérieur - Accès depuis entrée centrale
B17401 - Musée de la Tapisserie Contemporaine	Escalier extérieur pierre droit - Entre les deux musées
B17401 - Musée de la Tapisserie Contemporaine	Jardin : revêtement du cheminement non- conforme
B17402 - Musée Jean Lurçat	Escalier extérieur - Accès depuis entrée centrale
B17402 - Musée Jean Lurçat	Escalier extérieur pierre droit - Entre les deux musées
B17402 - Musée Jean Lurçat	Absence d'escalier conforme devant la porte - Porte à deux vantaux : largeur utile de passage de la porte insuffisante - Entrée Bâtiment Latérale
B17402 - Musée Jean Lurçat	Porte à deux vantaux : largeur utile de passage de la porte insuffisante - Accès au cloître
B230 - Maison de quartier des Hauts de Saint-Aubin	Pente de cheminement excessive > 5 %
B2710201 - Le Chabada	Pente de cheminement excessive > 5 %
B2710201 - Le Chabada	Pente de cheminement excessive > 5 % (5,9 %) - depuis parking vers entrée concert
B2710202 - CNDC	Pente de cheminement excessive > 5 %
B2710205 - Studio Tostaky	Pente de cheminement excessive > 5 %
B273 - Parc des expositions	Escalier central - Accès gradins (depuis côté scène - x 6)
B273 - Parc des expositions	Escalier hélicoïdal - Niveau 0 à 2

Site	Dérogation
B314 - Eglise de la Trinité	Absence de bandes d'éveil podotactiles et de
-	bateaux de chaque côté de la traversée
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	Absence de sanitaire adapté à tous (x2) -
	vestiaires scolaires
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	Porte à deux vantaux : largeur utile de passage du vantail libre insuffisante - Couloir Arbitres
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	Porte à deux vantaux : largeur utile de passage du
	vantail libre insuffisante - Absence de palier
	conforme devant la porte - Accès terrasse
	(cafétaria)
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	Escalier non doublé d'un dispositif de
	franchissement conforme - escalier béton - Accès
	tribune côté piscine (x3
	Escalier non doublé d'un dispositif de
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	franchissement conforme - escalier béton
P.412 G 11 2000 I P :	hélocoïdal - Niveau 0 à 1 (x2)
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	Escalier non doublé d'un dispositif de
	franchissement conforme - Niveau 1 à 2
P412 G II 2000 I P '	Escalier non doublé d'un dispositif de
B413 - Salle 3000 Jean Bouin	franchissement conforme - escalier béton - Salon
	d'honneur - cafétaria - Niveau 0 à 1
B505 - Maison de quartier des Capucins	Pente de cheminement excessive 5 % - Accès
• •	piéton au bâtiment - rampe d'accès
B539 - Salle de sport Les Plantes	Pente de cheminement excessive 5 %





Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Ministère chargé

informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation

de la construction

Cadre 3

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires

Cadres 4 et 5 informations nécessaires à l'instruction de la c Cadre 6 engagement du (des) demandeur(s)	demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité; - d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes, - de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes, - ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une	N° de l'Ad'ap
période. Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires. Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824	Date de réception en préfecture :
1. Identité du demandeur et des co-signatair Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leu	chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement
Vous êtes un particulier Mada	me 🗆 Monsieur 🗆
Nom, prénom	Date de naissance
Vous êtes une personne morale Raison sociale et Dénomination VILLE D'ANGERS	
N° SIRET 2 1 4 9 0 0	0 7 8 0 0 0 1 2
Représentant de la personne morale Mada	me □ Monsieur ⊠
Nom, prénom BECHU Christophe	
Date de naissance à défaut de N° SIRET	
2. Coordonnées du demandeur et des co-significations de la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur se la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur se la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur se la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur se la demandeur et des co-significations de la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur des co-significations de la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur des co-significations de la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur de la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leur de la demande est présentée par plusieurs personnes de la demande est présentée de la destruction de la demande est présentée de la destruction de la destruction de la demande est présentée de la destruction de la destruc	
Adresse	
	ard de la résistance et de la déportation
Lieu-dit	Boîte postale BP 80011
Code postal 49020 Localité ANGER	S
Si le demandeur habite à l'étranger Pays	Division territoriale
Téléphone fixe 0 2 4 1 0 5 4 0	0 0 Portable
Indicatif si pays étranger	
Adresse électronique	@

3. Votre dossier concerne		Veuillez vous reporter au
Un seul ERP et votre demande concerne		
deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) 1	sous conditions) 1	
Nombre d'années demandées	A STATE TO CONTROL OF THE STATE	
trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) 1		
Nombre d'années demandées		
Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un éta programmation de mise en accessibilité d'un seul ERP lié à des difficemente de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice	ficultés techniques ou financières	Cadre 4
 Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté vis du CCH: fournissez les éléments relatifs à votre situation financiè par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ² 		
· Autre :	☐ à préciser :	
Plusieurs ERP et IOP et votre demande concerne		
une période soit 3 ans maximum		
Nombre d'années demandées		
deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions)	1	
Nombre d'années demandées		
trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions)		
Nombre d'années demandées	: 9	
Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un éta programmation de mise en accessibilité <i>d'un ensemble d'ERP</i> (den supplémentaires sous conditions : voir notice) :		Cadre 5
 Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté vise du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financiè commissaire aux comptes ou l'expert comptable ² 		
· Autre :	à préciser :	
Patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement comple	exe	
Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièreme Nombre de communes d'implantation		
Nombre de bâtiments concernés		
	. 279	
Une seule IOP et votre demande concerne		Cadre 4
une période soit 3 ans maximum Nombre d'années demandées		
. Tombie a armose demanded		
Plusiaurs IOP at votre demande concerne		
Plusieurs IOP et votre demande concerne une période soit 3 ans maximum		Cadre 5

Selon les cas, vous devrez démontrer la situation technique ou financière de votre établissement ou que la mise en accessibilité de votre établissement est particulièrement complexe. Les conditions sont définies par l'arrêté pris en application du IV de l'article D. 111-19-34 du Code de la construction et de l'habitation

² Pour les personnes de droit privé ou les établissements publics dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce l'attestation de la situation financière délicate est établie par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable

Control of the State of the Sta	DATE OF THE PROPERTY AND A DESCRIPTION OF THE PARTY AND ADDRESS OF THE	ies ou pour une installation	i ouverte a	u public sui i	periode	
	esse du terrain établissement					
ou de l'ins						
Numéro		Voie				
Lieu-dit			Boî	te postale		
Code pos	stal	Localité				
	ssement sécurité inc n et de l'habitation)	endie de l'ERP : (Catégorie et type d'e	exploitation en ap _l	plication de l'article R.	123-19 du code d	le la
	lyse de la situation d ns d'accessibilité en	le votre établissement ou installa vigueur	ation à la dat	e de la demande a	au regard des	5
Veuillez join	dre une note annexe si le pi	rojet le nécessite				
44 - Chif	frage et calendrier d	e la mise en accessibilité de l'éta	ahlissamant (nu de l'installation	1	
Les tables	aux à renseigner dans	la présente section diffèrent selon er la case correspondante) :				ırée
		er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4 travaux nécessaires (renseigner u				
		ne durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée ement la sous-section 4.4.2)	par des contra	aintes techniques o	ou	
Ad'ap po financièr	ortant sur un ERP et un es (<i>renseigner unique</i>	ne durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée ment la sous-section 4.4.2)	par des contra	aintes techniques o	ou	
Ad'ap po	ortant sur une IOP et u	ne durée de 1, 2 ou 3 ans (<i>rensei</i> g	gner uniqueme	ent la sous-section	4.4.3)	
périod Les action demandes	des de 3 ans maximu les concourant à la mise s de devis, des appels	bilité programmée porte sur un m justifiée par l'ampleur des tra e en accessibilité de l'établissemen d'offre, des interventions sur le ca ons liées à l'organisation permetta	vaux envisag nt peuvent être dre bâti et des nt de délivrer	lés (<i>Art. L. 111-7-7</i> e l'élaboration d'ét s autres actions de les prestations au	"II du CCH) : udes, des mise en public.	
		le mise en accessibilité envisagée n d'« actions » définie plus haut)		Date prévisionnelle de début (mois, semestre)	Date prévision de fin (moi semestre	s,
Année 1						strept dispetant and descript manifestation
Année 2						The state of the s
Année 3						And the state of t
Année 4						
Année 5						
Année 6						
Veuillez ioina	lre une note annexe si le pr	ojet nécessite un plus grand nombre d'actio	ons de mise en ac	ccessibilité		2011

4. Demande d'agenda d'accessibilité programmée pour un seul établissement recevant du

		Estimation financière	de la mise en access	ibilité
	Année 1		and the second s	and the second s
	Année 2			-/-/
	Année 3			
Dáriad	de 2 (années 4, 5 et 6)			
1 61100	Total			<u></u>
		ogrammée porte sur un ERP et de lintes techniques et financières (A		
demandes de	e devis, des appels d'offre, d	essibilité de l'établissement peuvent des interventions sur le cadre bâti et à l'organisation permettant de délivi	des autres actions de	e mise en
	Actions de mise	en accessibilité envisagées tions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre)	nga kanganga sangga sangga alam ang
Année 1			Semestre)	Joine Suc)
Année 2				
Année 3				
Période 2 années 4, 5 et 6)				
Période 3 années 7, 8 et 9)			Mile de Novembro de Antonio de Constitución de	
protective and determined to research assets agree in the contractive of				Marin are superior and the superior and
protective and determined to research assets agree in the contractive of	ine note annexe si le projet nécess	site un plus grand nombre d'actions de mise e Estimation financière		ibilité
canno anna anna anti-cara di contra di c	ine note annexe si le projet nécess Année 1			ibilité
canno anna anna anti-cara di contra di c				ibilité
	Année 1 Année 2			ibilité
canno anna anna anti-cara di contra di c	Année 1 Année 2 Année 3			ibilité
canno anna anna anti-cara di contra di c	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2			ibilité
'euillez joindre u	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total	Estimation financière	de la mise en access	ibilité
4.4.3 - L'A es actions co	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven		de la mise en access e période e l'élaboration d'étude actions de mise en ac	s, des demandes
4.4.3 - L'A es actions coe devis, des	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être tions sur le cadre bâti et des autres	de la mise en access e période e l'élaboration d'étude actions de mise en ac	s, des demandes ccessibilité telles
4.4.3 - L'A es actions co e devis, des ue les solutio	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être itions sur le cadre bâti et des autres ermettant de délivrer les prestations a	e période l'élaboration d'étude actions de mise en ac au public. Date prévisionnelle de début (mois,	es, des demandes ocessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,
4.4.3 - L'A es actions co e devis, des ue les solutio	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être itions sur le cadre bâti et des autres ermettant de délivrer les prestations a	e période l'élaboration d'étude actions de mise en ac au public. Date prévisionnelle de début (mois,	es, des demandes ocessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,
4.4.3 - L'A es actions co e devis, des ue les solutio Année 1 Année 2	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être itions sur le cadre bâti et des autres ermettant de délivrer les prestations a	e période l'élaboration d'étude actions de mise en ac au public. Date prévisionnelle de début (mois,	es, des demandes ocessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,
4.4.3 - L'A es actions co e devis, des ue les solutio Année 1 Année 2 Année 3	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro concourant à la mise en acce appels d'offre, des interven cons liées à l'organisation pe Actions de mise e (notion d'« act	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être itions sur le cadre bâti et des autres ermettant de délivrer les prestations a	e période e l'élaboration d'étude actions de mise en ac au public. Date prévisionnelle de début (mois, semestre)	es, des demandes occessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,
4.4.3 - L'A es actions co e devis, des ue les solutio Année 1 Année 2 Année 3	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe Actions de mise e (notion d'« act	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être tions sur le cadre bâti et des autres ermettant de délivrer les prestations a en accessibilité envisagées tions » définie plus haut)	e période a l'élaboration d'étude actions de mise en actions de mise en action de début (mois, semestre)	es, des demandes ocessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,
4.4.3 - L'A es actions co e devis, des ue les solutio Année 1 Année 2 Année 3	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe Actions de mise e (notion d'« act	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être itions sur le cadre bâti et des autres irmettant de délivrer les prestations a en accessibilité envisagées tions » définie plus haut)	e période a l'élaboration d'étude actions de mise en actions de mise en action de début (mois, semestre)	es, des demandes ocessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,
4.4.3 - L'A es actions co le devis, des jue les solution Année 1 Année 2 Année 3	Année 1 Année 2 Année 3 Période 2 Période 3 Total Agenda d'accessibilité pro oncourant à la mise en acce appels d'offre, des interven ons liées à l'organisation pe Actions de mise e (notion d'« act	Estimation financière ogrammée porte sur une IOP et un essibilité de l'installation peuvent être itions sur le cadre bâti et des autres irmettant de délivrer les prestations a en accessibilité envisagées tions » définie plus haut)	e période a l'élaboration d'étude actions de mise en actions de mise en action de début (mois, semestre)	es, des demandes ocessibilité telles Date prévisionnel de fin (mois,

Total

4.5 - Dérogations			
Des demandes de déroga agenda ?	ation seront-elles susceptibles d'êti	re sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de	cet
	s, en joindre la liste indicative	Non 🗆	
public sur 1, 2 ou 3	périodes ou pour plusieurs	e pour plusieurs établissements recevant installations ouvertes au public sur 1 pér	
5.1 – Liste des établisse Etablissement N° 1	ements ou des installations		
Nom de l'établissement	Confère p.14; p.16		
ou de l'installation			
Département d'implantation	Commune d'implantation		
Adresse de l'ERP/IOP	187.122		
Classement sécurité ince	ndie de l'ERP (catégorie et type)		
Etablissement N° 2			
Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département	Commune		
d'implantation Adresse de l'ERP/IOP	d'implantation		
Classement securite ince	ndie de l'ERP (catégorie et type)		2.6 (20.5 (20.5)
Etablissement N° 3			
Nom de l'établissement ou de l'installation			
Département d'implantation	Commune d'implantation		
Adresse de l'ERP/IOP			
Classement sécurité incer	ndie de l'ERP (catégorie et type)		
	exe si la taille de votre patrimoine le n	nágassita	
5.2 - Analyse synthétiqu	e de la situation de vos établisse ns d'accessibilité en vigueur déf	ements et/ou installations à la date de la deman inies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du d	
Confère p.9 pour les ERP Veuillez répondre sur papier libre			
5.3 - Chiffrage et calend	rier de mise en accessibilité		
	dans la présente section diffèrent (cochez la case correspondante) :	selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette de	urée
		roupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une aires (renseignez uniquement la sous-section 5.3.1)	
	s ERP et une durée de 4, 5 ou 6 an niquement la sous-section 5.3.2)	ns justifiée par des difficultés techniques ou	
	s ERP et une durée de 7, 8 ou 9 an niquement la sous-section 5.3.2)	ns justifiée par des difficultés techniques ou	
	s ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ar rement complexe <i>(renseignez uniq</i>	ns justifiée par un patrimoine dont la mise en uement la sous-section 5.3.2)	×
		2 ou 3 ans (renseignez uniquement la sous-	

5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1	ta kapinan mana mangang bang panggang panggang bang bang panggang		
ERP 2			
ERP 3			

Veuillez joindre une note annexe si plus de 3 FRP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
	do finico di i doctorio line	(notion a wasterio // asimis pras nata) pod 12. w on question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Année 4		
Année 5		
Année 6		
		Estimation financière de la mise en accessibilité
	Année 1	
Année 2		
	Année 3	
P	ériode 2 (année 4, 5 et 6)	
	Total	

5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :

- plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)
- ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L. 111 7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois ans maximum

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1	Confère p. 15 et p. 16		
ERP 2			
ERP 3			

Veuillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en (notion d'« actions » de pour l'ERP en de	éfinie plus haut)
Année 1	Confère p.1 6		
Année 2			
Année 3			
Période 2 (années 4, 5 et 6)			
Période 3 (années 7, 8 et 9)			
		Estimation financière de la	mise en accessibilité
	Année 1	Confère p.14	
	Année 2		
	Année 3		
F	Période 2 (année 4, 5 et 6)		
F	Période 3 (année 7, 8 et 9)		оддоговический од на денев потом самостический стато денев од на продости под постоя од на под на под на под н
	Total		
Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l' ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1		haut)	
ERP/ IOP 2 ERP/ IOP			
3			
Veuillez joindi	re une note annexe si plus de 3 IOP		
	ERP/ IOP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en acce d'« actions » définie plus haut) pou	
Année 1			
Année 2			
Année 3			
		Estimation financière de la r	mise en accessibilité
	Année 1		
	Année 2		
	Année 3		
	Total		y

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
	Année 1	1	14	28	13	31	20
Période 1	Année 2	3	2	6	1	13	
	Année 3	2	2	4	8	18	3
Période 2		6	2	22	22	33	4
Période 3		1	4	7	15	23	
	TOTAL:	12	24	67	58	118	

5.5	-	D	é	ro	a	a	ti	O	n	9
0.0		_	·		м	u		v	ш	•

Des demande	es de dérogation	seront-elles	susceptibles	d'être s	sollicitées	dans le c	adre de	la mise er	oeuvre	de cet a	agenda 1	?
Oui 🛛	dans co cas	en joindre la	lista indicat	ivo		Non	П					

6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

Christophe Bechu



Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A ANGERS

Le

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre

Si vous êtes un particulier: La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande



Ministère chargé de la construction

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la commission d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces		Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée	X	1	2
Dossier destiné à la vérification de la demande d'approbation de l' programmée	Age	nda d'ad	cessibilité
Pièces		Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
 Si votre demande concerne plusieurs établissements et installations, ou uniquement des installations ouvertes au public – un projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit : • les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix • les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'agenda • le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations – un tableau reprenant : un calendrier présentant le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation 	×	2	2
 Si votre dossier comporte une demande d'étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité (cf. demande d'octroi de périodes supplémentaires) en raison d'une situation financière délicate, les éléments permettant d'apprécier sa situation budgétaire et financière prévus au IV de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation Si vous êtes une personne de droit privé ou un établissement public dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce, l'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable quand elle est exigée par l'arrêté prévu au VI de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation. 		3	2
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration, l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	X	4	2
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	\boxtimes	5	2
Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, es comptes-rendus des dites concertations	×	6	2
En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux		7	2



Ministère chargé de la construction

Récépissé de dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (article R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé votre demande sera automatiquement rejetée.

Votre dossier est complet et ne comporte pas de demande de périodes supplémentaires :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, la demande d'approbation de votre Agenda d'accessibilité programmée est considérée comme accordée.

Votre dossier est complet et comporte une demande de périodes supplémentaires :

La décision relative à vos demandes sera prise dans le délai de quatre mois.

- 1) En cas de décision négative sur la demande de périodes supplémentaires, l'Agenda d'accessibilité programmée est considéré comme refusé.
- 2) En cas de décision positive sur la demande de périodes supplémentaires et à défaut de décision expresse sur l'Agenda d'accessibilité programmé dans ce délai, l'agenda est considéré comme accepté.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

(À ren	nplir par les services préfectoraux)
N° de l'Ad'ap :	
Identité et adresse du demandeur :	
Date de dépôt de la demande :	
Le projet est autorisé à défaut de réponse dan dessus	ns le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-
Cachet de la préfecture,	
date et signature :	

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision approuvant ou non l'Agenda ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).

ANNEXES

- compte rendu de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) d'Angers du 27 janvier 2015
- compte rendu de la CCA Angers du 29 avril 2015
- compte rendu de la CCA Angers du 9 septembre 2015
- informations diffusées aux représentants des commerçants le 9 juillet 2015